

n° 110

Voir Paris 2024... et mourir !

Alors que le sport français a connu un bel été 2018, la rentrée fut particulièrement funeste.

Les démissions de ministres, dont Laura Flessel, l'annonce de 1600 suppressions de postes ciblées sur les CTS, la divulgation du rapport CAP 2022 particulièrement malheureux pour le service public du sport, additionnées aux directives de réorganisation des services déconcentrés et des administrations centrales, ont achevé de dresser un paysage noir pour les PTP jeunesse et sports. Déjà, durant tout le premier semestre, la réforme de la gouvernance du sport français avait laissé planer de lourdes inquiétudes sur notre avenir.



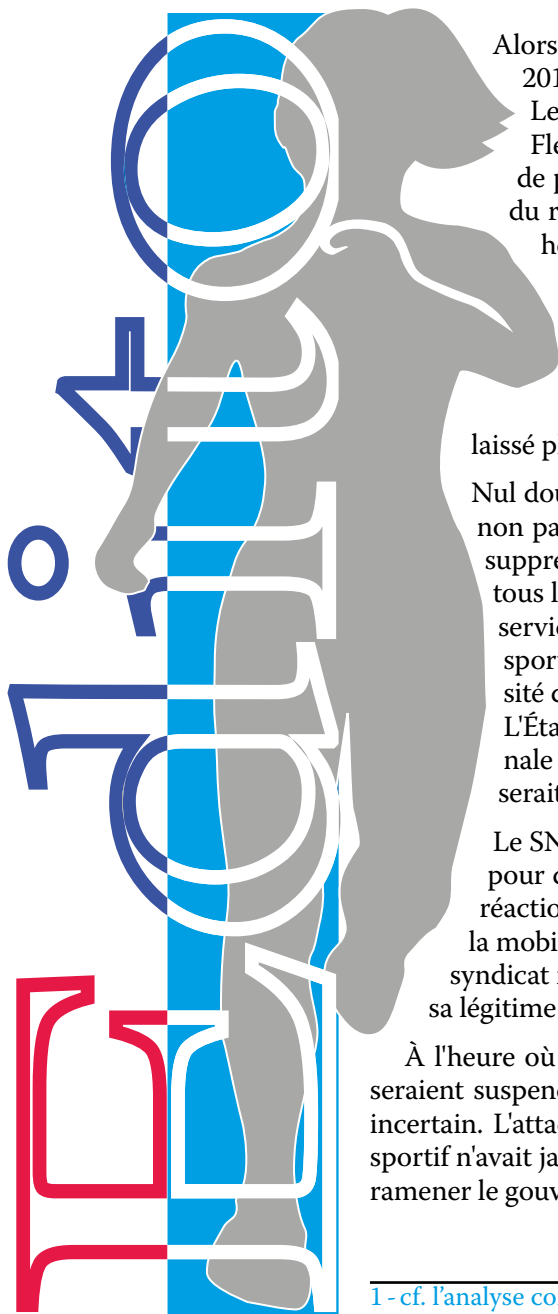
Nul doute qu'une suppression massive pure et simple des CTS signerait, non pas la réforme, mais la mort du système français. Nul doute que la suppression des CTS précipiterait la fin du Ministère des Sports et de tous les PTP. Nul doute que sans l'intervention de l'État pour porter un service public fort, le sport régresserait dans notre pays. Nos victoires sportives, notre fort taux de pratique parmi la population et la diversité des disciplines offertes à nos concitoyens en pâtiraient gravement. L'État ne serait plus en mesure de porter une politique sportive nationale directement au cœur des fédérations. La dimension éducative en serait réduite à la portion congrue.

Le SNAPS agit depuis toujours, et profondément depuis ces annonces, pour défendre une vision éducatrice du rôle de l'État. Il a participé aux réactions médiatiques, il a interpellé la ministre, il a appelé les collègues à la mobilisation, il s'est coordonné avec d'autres acteurs. Il a été le premier syndicat reçu par Roxana Maracineanu, redonnant ainsi au dialogue social sa légitime priorité.

À l'heure où nous imprimons ces pages, les suppressions massives de postes seraient suspendues pour 2019⁽¹⁾. Malgré cette lueur d'espoir, l'avenir reste bien incertain. L'attaque n'avait jamais été aussi violente, mais la réaction du monde sportif n'avait jamais été aussi puissante. Le SNAPS continuera de tout faire pour ramener le gouvernement à la raison.

Tony Martin

¹ - cf. l'analyse complète du SNAPS en pages actualités





n° 110

SOMMAIRE

Actualité.....	03 - 10
<i>La nouvelle gouvernance sera-t-elle un enterrement de première classe pour le ministère des sports?.....</i>	<i>04 - 10</i>
Congrès	12 - 25
<i>CREPS de PACA</i>	
<i>un congrès historique</i>	<i>12 - 14</i>
<i>Résultats des votes</i>	<i>15</i>
<i>Le nouveau conseil national.....</i>	<i>16 - 17</i>
<i>Le mot de la petite nouvelle.....</i>	<i>18</i>
<i>Nouveau BN organisation statutaire.....</i>	<i>19</i>
<i>BN organisation fonctionnelle.....</i>	<i>20 - 21</i>
<i>Rapport financier</i>	<i>23</i>
<i>Ancien et nouveau secrétaires généraux interview</i>	<i>24 - 25</i>
Corpo.....	26 - 29
<i>Les CTS au cœur de la tourmente.....</i>	<i>26 - 27</i>
<i>Pourquoi cotiser.....</i>	<i>28</i>
<i>Des livres et des hommes.....</i>	<i>29</i>
Adhésion.....	30 - 31
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Repères financiers pour adhérer</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32

SNAPS Infos n° 110



Directeur de la publication : Tony Martin
Rédacteur en chef : Franck Baude
Collectif de rédaction : Franck Baude, Pierre Yves Gazzeri, Jean François Talon, Caroline Jean, Tony Martin, Corinne Navarro
Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime, Philippe Juhel, Talon
Conception graphique : Alexia Gaime
Imprimerie : Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE
Prix du n° : 3,81 euros - **Abonnement :** 15,24 euros
 Dépôt légal novembre 2018 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024
 SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
 Tel : 01 58 10 06 53/54
 Courriel : snaps@unsa-education.org
 Site : <http://snaps.unsa-education.org>





La nouvelle gouvernance sera-t-elle un enterrement de première classe pour le ministère des sports ?

Pour comprendre l'actualité du ministère des sports et ses perspectives très incertaines, il faut revenir un peu en arrière. Depuis le début 2018, l'actualité des institutions sportives françaises a été dominée par la réforme de la gouvernance du sport voulue par le président de la République pour « donner davantage d'autonomie aux fédérations sportives et au CNOSF ». Elle devrait se matérialiser principalement par la création d'une agence, sous la forme d'un groupement d'intérêt public. Mais elle doit aussi s'articuler avec le chantier Action Public 2022, dont le but sera, éventuellement, d'améliorer les services publics de l'État par des réorganisations d'ampleur, mais surtout de faire des économies. L'articulation de ces deux directives s'est avérée complexe pour Laura Flessel, alors ministre des sports. Elle ne semble pas moins ardue pour Roxana Maracineanu qui lui a succédé début septembre, au moment de l'annonce de la suppression de 1 600 postes (sur 3 200) et du ciblage des CTS. Si, au début de son mandat, notre nouvelle ministre semblait attachée aux missions éducatives et de développement portées par ses agents, elle s'en éloigne rapidement, par complaisance avec le reste de l'exécutif.

Concernant les économies tout d'abord, le Président de la République entend respecter les critères de convergence européens et donc réduire le déficit public. Dans un contexte économique décevant, avec un ralentissement de la croissance, cela implique une baisse des dépenses publiques qui passe, une fois de plus, par des réductions d'effectifs. Le projet de loi de finance 2019, actuellement en discussion au parlement, traduit cette volonté. Nous n'avons donc pas fini de nous battre contre les baisses d'effectifs et les coupes budgétaires...

CAP 2022

Concernant AP 2022, Laura Flessel devait proposer une évolution de son administration. À l'automne 2017, reprenant un des mandats du SNAPS, elle pensait avoir trouvé la solution, en accord avec les directions d'administration centrale et les organisations syndicales : **la régionalisation des services JS départementaux**. Cette option

a été réaffirmée dans le cadre des groupes de travail pilotés par Jean-Pierre Bouchout (IGJS honoraire) concernant les métiers et l'organisation territoriale de l'administration JS. Cette concertation a été menée sur le 1^{er} semestre 2018. D'ailleurs, la circulaire du SGMAS du 14 mars 2018 qui demandait aux DR de supprimer prioritairement des postes de CAS en DD semblait anticiper cette évolution. D'une façon certes fort maladroite, puisqu'elle laissait les équipes locales dans une difficulté encore accrue, mais du moins, on pouvait légitimement penser qu'il s'agissait d'un début de concrétisation de la régionalisation. Depuis, et jusqu'en septembre 2018, plus de nouvelles... Désormais, cette proposition de la ministre ne cadre plus très bien avec le besoin de l'exécutif d'adresser aux « petits territoires » des messages de soutien forts. En effet, le calendrier électoral jusqu'au prochain scrutin présidentiel impose une montée en puissance qui partira du niveau communal. Jugez

plutôt : élections municipales en 2020, départementales au printemps 2021 et régionales à l'automne 2021, six mois avant la présidentielle en 2022. La majorité parlementaire a besoin de créer une base solide d'implantation parmi les élus locaux, ce dont elle ne dispose pas actuellement. Or, les équipes pour les municipales de 2020 doivent commencer à se constituer dès maintenant pour être prêtes dans un an, au lancement de la campagne. La période serait mal choisie pour que le « Président des riches et des villes » envoie à nouveau un message négatif vers les territoires ruraux. En conséquence, on réaffirme la nécessité de conserver un échelon de proximité pour les services de l'État et on ne touche plus aux DDI (cf. [les 2 circulaires du Premier Ministre du 24 juillet 2018 aux ministres et aux préfets de région, et notamment le § 2 du 2^e de la circulaire n° 6029](#)). Pour autant, l'allègement, voire la suppression des DDCS reste possible (cf. [2^b et 2^c de la circulaire](#)



n° 6029). Les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale pourraient être remodelés: les compétences handicap, jeunesse, vie associative et sport pour tous hors territoires carencés pourraient être abandonnées au profit des collectivités territoriales. La compétence logement pourrait retourner en DDT et la politique famille/enfance pourrait être transférée aux CAF ou aux conseils départementaux. Il ne resterait alors pas grand-chose des DDCS et **elles devraient être absorbées par les DRDJSCS**. La régionalisation reste donc une piste ouverte. Mais l'intention du gouvernement ne transparaît pas clairement dans ces directives et il n'est pas certain que les décisions soient déjà prises. Le fait de demander aux préfets de proposer eux-mêmes les réorganisations au sein de leurs périmètres démontre l'absence de ligne directrice détaillée au plus haut niveau de l'État. On imagine mal que les propositions des préfets intègrent largement les transferts de compétences proposés dans la circulaire, car ils n'ont pas l'intention de se fâcher, de leur propre initiative, avec leurs interlocuteurs quotidiens que sont les présidents de collectivités territoriales. C'est donc du côté des réorganisations internes à l'État que les pistes d'économies seront recherchées. On peut craindre que l'option de la disparition des DDCS ne se heurte aux lobbies de l'interministérialité (SGG, corps préfectoral, association des DDI, etc.) qui militent pour **un fonctionnement plutôt horizontal et territorial**, au détriment des logiques ministérielles plus verticales... Quoi qu'il en soit, cette circulaire n'est pas claire.

Pour le SNAPS, les agents des

services JS départementaux ne doivent pas rester affectés dans des services sous l'autorité du préfet de département, alors que le soutien technique et pédagogique dont les associations ont besoin nécessite qu'ils soient redéployés au sein de services régionaux qui correspondent mieux à leurs missions. Le SNAPS a déjà bien expliqué que **ce redéploiement pouvait et devait se faire avec un maintien des résidences administratives des PTP** sur les chefs-lieux de département, à l'identique de leur situation précédente, pour garantir la proximité sur le terrain. Si cette option devait ne pas être retenue, le SNAPS déplorerait qu'une vraie bonne idée, acceptée par tous (Ministre, services centraux, OS) eût été sacrifiée sur l'autel des petits calculs électoralistes...

Mais l'incertitude règne. Après des pseudos concertations locales menées au pas de charge en septembre-octobre, au cours desquelles les questions des organisations syndicales n'ont reçu que de vagues réponses, les préfets de région ont fait remonter leurs propositions au Premier Ministre. Les plus aventureuses misent sur un démantèlement des services JSCS, les plus sages évoquent à peine le sport... Les préfets semblent avoir intégré que le remodelage du paysage institutionnel qui porte la politique sportive de l'État sera décidé à Paris et que la future agence en sera l'expression. Si la disparition des DDCS semble s'éloigner, celle des DR serait à nouveau évoquée, bien qu'elle fût envisagée puis abandonnée au début de l'été (d'après la DRH des ministères sociaux). Quoi qu'il en soit, le ministère, par la voix de la directrice de cabinet, nous dit vouloir faire des

DR son véritable "bras armé" et aurait demandé une articulation **DRJSCS + Unités Territoriales, impliquant la sortie des équipes JS des DDCS (PP)**. Le SNAPS est favorable à cette option qui recentrerait les CAS en département sur des missions de terrain, de développement et d'accompagnement, en recréant des équipes régionales thématiques. Dans cette optique, la transformation des **CAS en CTS "interfédéraux"** (c'est-à-dire non spécifiquement rattachés à une fédération, mais missionnés sur une thématique) est aussi à l'étude. Le SNAPS y est favorable car ce mode de fonctionnement nous éloignerait des tâches purement administratives pour nous recentrer sur l'ingénierie de projets, notre cœur de métier et de compétences.

La publication du rapport CAP 2022 est d'ailleurs assez représentative des flottements au sein du gouvernement. Le comité action publique 2022 devait avoir « carte blanche » et son rapport serait publié... Rétropédalage au printemps: trop explosif... Le rapport a finalement fuité au début de l'été et on comprend vite pourquoi l'Exécutif a voulu le garder secret: nombre de dispositions risquaient de fâcher plusieurs ministres, comme sur l'écologie. Les services déconcentrés étaient massivement appelés à se transformer en agences et les collectivités étaient invitées à se voir transférer de nombreuses compétences. Elles n'en veulent toutefois pas, habituées qu'elles sont à se faire flouer dans ce marché de dupes où le transfert des compétences ne s'accompagne jamais bien longtemps des crédits nécessaires. D'ailleurs, les sujets de discorde entre le gouvernement et les collectivités territoriales sont



déjà nombreux: réforme de la formation professionnelle, disparition de la taxe d'habitation, baisse des dotations, réforme constitutionnelle, etc. Bref, le gouvernement ne dit pas ce qu'il retiendra du rapport et les préconisations retenues seront dévoilées « au fil de l'eau »... L'épilogue approche toutefois et on devrait en savoir plus dans la première quinzaine de décembre, soit juste après les élections professionnelles dans la fonction publique...

En matière de sport, ce rapport préconise de "créer une agence en charge du haut niveau (établissement public cogéré avec le mouvement sportif et qui intégrerait le CNDS), de transférer aux collectivités locales la compétence sur le développement du sport, de donner moins de subventions aux fédérations déjà bien dotées, de mettre en extinction progressive le corps des CTS, d'attribuer une subvention aux fédérations les moins dotées pour le recrutement de leurs propres cadres techniques" (sic). Le rapport appelle ainsi à "s'interroger sur l'opportunité du maintien d'un ministère de plein exercice"... **Bref, un rapport qui dénie tout le bienfait du travail quotidien des agents du ministère des sports, uniquement pour satisfaire à la commande de dégager des économies...** On se réjouit qu'il n'ait pas été entièrement adopté d'emblée, mais on frissonne quant à l'avenir du ministère, de nos corps et de nos missions... Et, malheureusement, l'actualité récente démontre que le gouvernement s'avance sur cette voie...

On voit bien la logique du gouvernement qui cherche, coûte que coûte, à réduire les dépenses

de l'État, en réorganisant et en abandonnant des missions. Au mieux, les collectivités les portent déjà partiellement et elles se débrouilleront. Au pire, elles ne seront plus portées par personne... Il est même évoqué des reclassements dans la fonction publique, voire des départs vers le secteur privé...

La DG AFP avance progressivement sur les négociations liées aux 4 **chantiers RH: mobilité (et plan de départs volontaires!), recours aux contrats, rémunération au mérite** et refonte du dialogue social... (cf. site de l'UNSA Fonction publique: Bilan d'étape: des désaccords de fond avec le gouvernement). Le SNAPS dénonce une parodie de dialogue social dans l'urgence et réaffirme que les missions éducatives des PTP sport ne doivent pas être abandonnées ni transférées, car elles contribuent fondamentalement à la réussite sportive de notre nation et au bien-être et à l'épanouissement de la population. Il exige aussi que le statut des agents publics soit préservé dans toute réorganisation.



Nouvelle Gouvernance

Parallèlement, se sont tenus 5 séminaires sur la gouvernance du sport présidés par Laurence Lefèvre, alors directrice des sports et Patrick Bayeux, universitaire. Le SNAPS a participé à chacun de ces séminaires.

Le rapport définitif a été présenté dans le courant de l'été puis rendu public mi-octobre. Il comprend une soixantaine de propositions, dont la création de la fameuse agence. Au sein de cette agence, créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), l'État détiendrait 30 % des voix, le mouvement sportif 30 %, les associations de collectivités territoriales 30 % et enfin le monde économique 10 %. Cette agence serait chargée du sport de très haut niveau. Sur cet aspect, Claude Onesta, missionné à cet effet suite à son étude pour la haute performance sportive de janvier 2018, a déjà commencé à travailler. Il rassemble autour de lui une équipe constituée des agents de la MOP, de la délégation ministérielle à la haute performance et de quelques agents de la Centrale, soit une douzaine de personnes à l'heure actuelle. Les effectifs du CNDS, suivis de quelques-uns de la DS, devraient venir renforcer cette équipe au moment de la création de l'agence. À terme, elle devrait regrouper une soixantaine de collaborateurs. D'après les informations en provenance du ministère, le secteur haute performance et le sport de haut niveau resteraient pilotés par l'État. Mais l'agence serait aussi chargée du développement du sport pour tous, avec une déclinaison dans chaque région. Là, l'organisation n'est pas encore calée et le ministère n'a pas été en mesure de nous fournir des explications complètes. Le SNAPS a réclamé, à plusieurs reprises, le projet de convention constitutive du GIP et un budget. En vain... On sait simplement que le conseil d'administration ne devrait être souverain que pour l'orientation des subventions attribuées par



l'agence, mais que l'ensemble du reste du fonctionnement resterait des prérogatives d'un directeur général nommé par le ministre. Pour les crédits, l'agence aurait vocation à rassembler ceux auparavant dévolus au CNDS, aux conventions d'objectifs avec les fédérations, les aides personnalisées, la part des BOP régionaux consacrés au haut niveau... **Bref, la quasi-intégralité des crédits d'intervention du ministère.** Le SNAPS déplore profondément que l'État abandonne à ce point la gouvernance de ses propres moyens; c'est une voie excessivement dangereuse pour l'avenir du service public du sport...

Les séminaires ont été l'occasion pour de nombreux acteurs du sport français de s'exprimer: mouvement sportif (CNOSF, fédérations), collectivités territoriales (ARF, ADE, AME, ANDES, ANDISS), branche professionnelle (syndicats d'employeurs et de salariés), diverses associations d'envergure (PSL, Sport & citoyenneté, etc.), représentants des agents du ministère (dont le SNAPS) et des réseaux (ASDTN, DR, DD, CREPS), et bien sûr de nombreux services d'administrations centrales (MS, MEN). Force est de constater que, malgré des consensus de façade, dans les détails et lors des débats, **les avis et revendications ont fortement divergé.** Quant au format des réunions, on déplorera que les phases d'échange eussent été si courtes, que les questions mises au débat eurent été soigneusement choisies à l'avance, que les constats de départ eurent été si fallacieux et que les restitutions rédigées à l'avance eurent été si partiales. **Bref, une parodie de concertation...**

Ces séminaires ont malgré tout donné lieu à la rédaction d'une soixantaine de préconisations par Laurence Lefèvre et Patrick Bayeux. Dans les grandes lignes, l'agence telle qu'elle a été conçue au cours des réunions (c'est-à-dire bénéficiant d'une « gouvernance partagée à responsabilités réparties ») ne règlera pas tous les problèmes. Mais si elle peut contribuer à ce que les différents financeurs du sport coordonnent mieux leurs actions au travers d'un « projet sportif territorial », ce sera déjà bien. Si elle peut aussi contribuer à ce que nos équipes nationales bénéficient d'une « task force » réactive et performante pour les aider à surmonter leurs problématiques, ce sera de très bon augure pour les résultats français. Le positionnement des CREPS « au cœur de l'écosystème régional du sport » est aussi une bonne chose, puisqu'il en faudra donc au moins 1 par région. En revanche, **l'agence ne doit pas devenir un lieu de précarisation des PTP sport.** Le détachement sur contrat de droit public serait acceptable tant qu'il comporte des gains par rapport à la position normale d'activité en service. Mais le risque de remplacement des fonctionnaires par des contractuels est accru dans les structures de ce type. On nous dit qu'il n'a jamais été prévu que les agents soient massivement affectés au GIP. Pour le SNAPS cela serait une dérive inacceptable qui s'orienterait à terme vers la disparition du MS, de ses missions et de ses agents. Pour pouvoir juger de ces éléments, le SNAPS et les autres OS présentes au CTM JS **demandent que le projet de convention constitutive du GIP leur soit communiqué, ainsi qu'un budget.** Cela nous est refusé.

Mais nous ne pouvons nous prononcer sans ces éléments, ce qui nous amène à rejeter les propositions actuelles encore trop vagues du ministère.

Mais il fallait bien créer une agence puisque le Président l'avait ordonné. Alors, voilà ce qui fut imaginé:

Sur la capacité décisionnelle de l'agence: en France, le pouvoir législatif appartient au Parlement. Seuls le gouvernement et les parlementaires peuvent déposer des propositions de lois. Ainsi, le pouvoir de légiférer et de réglementer est une prérogative exclusive de l'État. Or, le CNOSF voudrait une agence dont la gouvernance serait partagée (c'est-à-dire où l'État ne serait pas majoritaire). Il espère pouvoir ainsi déposséder l'État de son pouvoir décisionnel sur l'organisation du sport. Le SNAPS a clairement interrogé le cabinet à ce sujet: aucune réforme de cette ampleur n'est prévue. L'agence n'aura donc pas le pouvoir de proposer des lois à la place du MS et ne pourra donc pas être totalement décisionnaire. Au mieux elle sera concertée avant tout projet de loi mais le gouvernement ne sera pas tenu par son avis et/ou n'a aucune intention de l'être. Il est donc bien clair que l'agence n'aura que les pouvoirs que le Code du sport lui confèrera et qu'elle sera de fait sous tutelle du MS. Cette analyse claire était partagée lors des réunions Cabinet/DS/OS. En revanche, lors des séminaires sur la gouvernance, certaines tournures dans les propos des uns ou des autres et dans plusieurs documents permettaient de penser que la DS ne voulait pas froisser le CNOSF avec des analyses aussi péremptoires.

Sur le rôle des collectivités:



dans l'agence, les collectivités ne seront que représentées (sauf éventuellement les conseils départementaux et conseils régionaux dans les déclinaisons régionales de l'agence). Or elles disposent toutes d'organes délibératifs souverains et d'une fiscalité propre. Il va de soi que l'ARF ou l'AMF n'ont pas de fonds propres à consacrer au sport. Ce sont les collectivités qui en ont. Et les associations d'élus ne disposent pas du pouvoir de contraindre les collectivités à utiliser leurs propres deniers de telle ou telle façon. Les représentants **des collectivités** ont exprimé à plusieurs reprises qu'elles ne voulaient ni d'un chef-de-filat (le sport reste une compétence partagée), **ni d'un transfert de compétence** (dont les financements en provenance de l'État ont trop souvent tendance à se tarir rapidement). Les politiques sportives locales resteront donc décidées et financées au sein de chaque collectivité; l'agence ne sera qu'un organe de concertation dans lequel les partenaires se mettront d'accord (ou pas) pour mener leurs politiques sportives en synergie. Qu'on ne s'y trompe pas, entre les conférences régionales consultatives du sport et les commissions territoriales du CNDS, c'est déjà, peu ou prou, ce qui existait.

Sur le financement: **seul l'État est prêt à abonder** en déléguant totalement à l'agence les fonds du CNDS. Bien sûr, le mouvement sportif n'a pas d'argent à consacrer. Au contraire, ce qu'il cherche, c'est à mettre la main sur plus de subventions, de financements privés ou de parts de marché. On a vu que **les collectivités n'apporteront rien**. Reste le "monde économique". Pour le Medef, le MS et pour le SNAPS,

il va de soi que le monde économique, n'est ni le monde financier (les banques), ni le seul entrepreneuriat. Traditionnellement, dans notre République sociale, le "monde économique" est partout représenté via le paritarisme: représentants des employeurs **ET** représentants des salariés. Cela semble naturel à tout le monde, sauf au CNOSE! Et personne n'ose leur dire en face qu'ils se trompent... Pour le Medef, le paritarisme est d'ailleurs une bonne excuse pour ne rien mettre dans le pot commun. Car si les employeurs contribuent, alors il faudrait que les salariés le fassent aussi. Dans le contexte actuel, on imagine mal la création de nouvelles cotisations sociales rien que pour le sport! Et puis, comme pour les collectivités, le Medef n'est qu'un représentant des entreprises: il n'a pas le pouvoir de leur ordonner d'utiliser tel pourcentage de leurs bénéfices à telles fins sportives, et encore moins de les contraindre à verser tel pourcentage de leurs bénéfices au pot commun de l'agence... Par conséquent, chaque entreprise continuera à sponsoriser qui elle veut, comme elle veut. Une fois de plus, l'agence ne sera qu'un organe de concertation qui émettra des préconisations à destination des financeurs du sport pour éviter de tirer à hue et à dia. Enfin ça, c'est dans le meilleur des cas: **si tout le monde autour de la table parvient à se mettre d'accord!** La ministre espère toutefois que certaines entreprises acceptent de contribuer directement au financement de l'agence et abonderont les crédits ensuite répartis par son conseil d'administration. Selon elle, quelques contacts existent déjà, notamment avec de grandes entre-

prises publiques...

Sur le fonctionnement interne: la répartition des voix au sein de l'agence implique qu'un conseil d'administration définira les orientations sportives et/ou l'orientation des subventions. Se considérant comme souverain, il est à parier que cet organe entendra très vite définir lui-même les modalités de fonctionnement internes. On peut imaginer qu'une collectivité ou qu'une entreprise décide d'abonder au budget de l'agence. **Cette collectivité ou cette entreprise**, n'étant que représentée au sein du conseil d'administration, **n'aura plus directement son mot à dire sur l'utilisation des fonds** (voire des personnels) qu'elle mettra à disposition. **On distingue rapidement les limites de ce fonctionnement**. Or tant que le MS restera le seul à apporter des moyens, les dissensions risquent d'apparaître rapidement entre un ministère qui finance et d'autres partenaires qui entendent décider... Par exemple, qui choisira le ou les directeurs, et les autres collaborateurs, le conseil d'administration ou l'organisme qui les met à disposition? Et si le MS y injecte des ressources humaines, il est normal que chaque agent puisse postuler, à égalité de chances, et que les droits de chacun soient respectés. Comment seraient-ils choisis? Comment serait-il mis fin à leur mission? Quels seront leurs droits?

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette agence survient dans un contexte de pressions diverses sur le ministère. Au début de l'année, suite à la commande présidentielle, Laura Flessel a été sommée de créer l'agence. Au cabinet et à la DS, on était



donc dans la panade parce qu'on voyait à peu près ce que demandait le Président, mais on ne savait pas vraiment comment faire... Le CNOSF, sous la pression de sa base, a réclamé au printemps de porter l'effort national de 320 m€ à 400 m€ via le déplafonnement des taxes affectées. Bien plus que les 5M€ de rallonge du CNDS annoncés la semaine suivante par la ministre de l'époque. Ces crédits provenaient en grande partie de sommes affectées au comité de candidature Paris 2024 qui n'auraient pas été totalement consommées. Puis sont survenus **2 évènements successifs** dont on ne peut s'empêcher de penser qu'ils sont concomitants: la **démission de Laura Flessel** le 4 septembre et la publication par l'AFP, 3 jours plus tard, d'extraits de la lettre de cadrage 2019. Roxana Maracineanu, fraîchement nommée, a dû réagir rapidement face au tumulte médiatique provoqué par **l'annonce de 1600 suppressions de postes** au MS (sur 3200 agents environ) et le ciblage des CTS. À l'issue d'un week-end tourmenté, le communiqué de presse du Premier Ministre du 10 septembre indique qu'il n'est plus question de les supprimer. La ministre répète depuis: « aucun CTS ne perdra son emploi ». Elle évite soigneusement de dire « son poste », ce qui signifie que le gouvernement cherche à externaliser les CTS ou leurs missions. La piste du **détachement** dans les fédérations est explorée. **Le SNAPS y est opposé** car cela reviendrait à supprimer leurs spécificités en les transformant en agents de développement fédéraux. Sans compter les difficultés économiques qui pèseraient sur les fédérations, privées de cette subvention en

ressources humaines qui représente, bien souvent, jusqu'à 20 % de leur budget total... L'idée de moins doter les fédérations les plus riches démontre combien l'objectif de ce gouvernement est simplement de réduire ses dépenses. Par contre, **on ne voit pas de vision politique d'amélioration de « l'outil ministériel » qui présiderait à ces économies.** Une logique purement comptable ne peut constituer à elle seule un projet politique.

Depuis, le projet de loi de finance est arrivé en discussion à l'Assemblée. Dans les annexes du programme 124 (qui comprend les effectifs JS) le plafond d'emplois prévu pour les personnels JS (l'action 19 du programme 124) est en hausse de 98 ETP par rapport à 2017 (3821 ETP pour 2019 contre 3723 en 2018). Une hausse n'était pas arrivée depuis au moins 2013. Même si ce chiffre n'est qu'indicatif, la baisse totale du plafond d'emplois du programme 124 (-414 ETP au total des 3 ministères Santé, Travail et JS) n'intègre pas les suppressions massives de postes évoquées dans la lettre de cadrage. Le cabinet et la DRH nous ont bien confirmé que la suppression des 1600 postes ne démarquerait pas en 2019. Au pire, le battage médiatique nous aura donné un répit d'un an. Au mieux, il aura ouvert les yeux du gouvernement sur l'impossibilité de cette réforme.

Aujourd'hui on en est là: le projet de suppression massive de postes est suspendu au moins jusqu'en 2020, et le MS attend de Matignon une réponse sur sa copie AP 2022. L'exercice qui lui était demandé **était certes complexe**: réorganiser, faire des économies et laisser

croire au CNOSF qu'il sera plus autonome. Pourtant, on sent bien que le MS n'entend pas se délester de son pouvoir sans batailler. D'ailleurs, la Constitution ne le permet pas. Donc on transforme, on réorganise, on travestit. Et ce faisant, on réinvente ce qui existe déjà (conférences consultatives régionales du sport et commissions territoriales CNDS), au sein d'une agence qui sera au mieux une conférence des financeurs. Le SNAPS estime que ce montage, dans son envergure actuelle, n'impactera pas fondamentalement nos missions. Mais il reste très vigilant sur le statut juridique de l'agence, car la situation statutaire des collègues qui y seront nommés en dépend. Nous avons d'ores et déjà demandé que les collègues y soient affectés, autant que possible, en position normale d'activité. C'est possible dans un établissement public administratif, mais pas dans un GIP...

Pour résumer, on peut affirmer:

- ☞ que les préconisations de CAP 2022 sont mortifères pour le MS, ses agents et les politiques publiques qu'ils portent,
- ☞ que l'Exécutif n'a pas encore indiqué jusqu'où il souhaitait aller dans la réorganisation des institutions sportives, mais que les missions JS font partie de celles qui doivent être au moins auditées, au pire supprimées,
- ☞ que l'Exécutif, en demandant aux préfets de proposer eux-mêmes les détails de la réorganisation territoriale, démontre qu'il n'a pas de vision claire à ce sujet,
- ☞ que le CNOSF réclame plus de moyens, à juste titre,
- ☞ qu'il réclame aussi plus de pouvoirs, au détriment du MS, et malgré sa base qui lui enjoint



de le soutenir, ainsi que le dispositif des CTS,

☞ que la situation est confuse tant les messages, parfois contradictoires, parviennent de tous les acteurs,

☞ que l'organisation et le fonctionnement de la future agence poseront des problèmes,

☞ que tant qu'elle ne sera qu'une conférence des financeurs, cette agence n'aura que peu d'impact sur nos métiers,

☞ qu'elle porte en soi un risque de dérapage et de démantèlement du ministère,

☞ que certaines préconisations issues des séminaires gouvernance du sport peuvent nous convenir et d'autres non,

☞ que les pistes d'économies envisagées par l'exécutif sont :

1. le resserrement de son intervention sur les territoires carencés et l'abandon des autres soit aux collectivités, soit à personne...
2. la suppression des CTS dans les fédérations les plus riches : elles autofinanceront les coûts salariaux de leurs propres cadres
3. le passage des CTS des fédérations les plus pauvres en détachement avec subven-

tion pour financer les coûts salariaux. À terme, la diminution de ces subventions est très probable...

4. le resserrement des prérogatives de l'État sur le contrôle et la régulation et l'abandon des missions techniques et pédagogiques. Quelques agents dans les préfectures suffiraient...

5. le transfert de tous les crédits d'intervention à l'agence.

Il ne s'agit pas uniquement de chercher des pistes d'économie. Il faut surtout chercher des pistes d'amélioration. Sur la haute performance, les préconisations de Claude Onesta vont dans le bon sens et la coordination des moyens auparavant dispersés et la création d'une véritable taskforce susceptible d'apporter des réponses rapides, efficaces et personnalisées aux fédérations et aux athlètes ne peut qu'améliorer la performance de nos champions.

De même, une meilleure coordination des financeurs publics est certainement une bonne chose.

Mais l'externalisation des CTS est inacceptable et mortifère pour le sport français. Les fé-

dérations ne s'y trompent pas ; elles savent qu'elles y perdraient beaucoup. Le SNAPS défend constamment cette position et démontre à chaque occasion l'impossibilité du transfert des CTS.

Il existe pourtant une solution pour sortir par le haut de cette crise et elle synthétise de nombreux mandats du SNAPS :

☞ rassembler les équipes JS dans des entités régionales (DRJS ou CREPS),

☞ supprimer les DDCC car elles atteindraient une taille critique,

☞ démanteler les DRJSCS pour rattacher le secteur JS aux rectorats (et formaliser territorialement le pôle éducatif),

☞ transférer la gestion des personnels JS à la DGRH de l'Éducation Nationale,

Voilà qui permettrait de répondre aux contraintes du gouvernement et d'améliorer les conditions d'intervention des agents JS sans mettre à mal l'organisation du service public du sport.

Tony MARTIN

Le SNAPS œuvre quotidiennement à la défense de ses mandats, dans les réunions de concertation ou de négociation, dans les instances de dialogue social, au cours de rendez-vous, d'auditions, via des courriers et des échanges de toute nature avec d'autres groupes de pression ou avec les décideurs, dans la coordination avec les autres OS, etc. Le SNAPS se bat tous les jours pour défendre les PTP sport. Nous n'acceptons pas qu'ils soient une cible injustifiée des logiques purement comptables de réductions budgétaires. Au contraire, ils sont un des piliers du modèle sportif français et n'ont plus à démontrer leur contribution à sa triple réussite :

☞ des résultats sportifs internationaux tout à fait honorables,

☞ un taux de pratique parmi les plus élevés du monde,

☞ une diversité de pratique inégalée.

S'attaquer aux PTP, au ministère et au service public du sport, c'est porter atteinte à l'intérêt de la Nation.



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,6 million de Sociétaires...
Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme, Coopération de Banques Populaires à capital variable. Siège social : 1bis rue Jean Villier 77420 Champs-sur-Marne. Siren n° 784 276 278 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.
BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 156 742 220 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 489 485 942. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. BRCCAA WERBECKE - Illustration : Xilofine.



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur calden.fr

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



Creps de PACA site de Boulouris Un congrès historique !

Le congrès national du SNAPS réunit du 29 au 31 mai sur le site de Boulouris a tenu toutes ses promesses. Congrès historique car il marque la passation de pouvoir entre notre ex-secrétaire général charismatique Jean-Paul Krumbholz et notre nouveau secrétaire général au caractère bien trempé - lui aussi - Tony Martin! Historique aussi car avec le départ en retraite de nos compagnons de route Claude Lernould et Alain Sarthou, les équipes du bureau national et du conseil national ont été renouvelées, un peu plus féminisées, glissant peu à peu vers ce qui pourrait ressembler à un changement de génération. Enfin on peut l'avouer, même en ces temps de morosité quasi permanente, vos représentants ne sont pas là que pour le pire ou le combat de boxe, et la soirée de clôture du congrès a été exceptionnelle de convivialité, scellant ce nouvel élan solidaire. En avant le SNAPS!

Garder le cap

En ouverture du congrès, Daniel Goury, directeur du site, salue notre engagement et les valeurs nobles que nous portons. Pour lui, il faut garder le cap qui a fondé notre ministère, la raison pour laquelle nous avons choisi ce métier; il espère que les fédérations ayant moins de moyens ne seront pas délaissées dans la nouvelle Gouvernance du Sport. Il rend un hommage fort et sincère à Jean-Paul, qui « fait honneur à notre profession », puis souhaite que nous accompagnions au mieux nos nouveaux collègues PTP Sport. S'ensuit un tour de table, puis des remerciements chaleureux de Jean-Paul Krumbholz à l'équipe du CREPS, à Daniel Goury et à Pierre Tomasi, à la Mairie de St Raphaël et à l'office du tourisme. Pour la petite histoire, le miel offert aux congressistes, le « Miel des Nonnes » provient du cimetière d'à côté; des ruches y ont été installées pour protéger des incivilités les sœurs y reposant en paix... et cela fonctionne! Doit-on mettre des ruches autour de l'organisation du système fran-

çais du sport pour lui permettre de continuer à bien fonctionner et empêcher les prédateurs de détruire son -fragile- équilibre?

Chantiers en cours

Jean-Paul Krumbholz, Secrétaire général du SNAPS, présente ensuite les travaux du Congrès, avec un temps d'information et d'échange plénier sur la Gouvernance du Sport, sur le PPCR et sur les élections professionnelles de décembre 2018. Les groupes de travail seront finalement uniquement axés sur le rapprochement du Ministère des Sports (MS) et des STAPS car les décisions y ont été prises dans l'urgence et le dispositif est appelé à évoluer. Pour les élections professionnelles, le plus important est de commencer à mettre en place les listes de nos représentants en DR/D, DDCS/PP, CREPS et Établissements. Pierre-Yves Gazerri, responsable de notre secteur syndicalisation, nous indique 652 collègues syndiqués à ce jour, nombre appelé à évoluer d'ici la fin de l'année.

MS-STAPS

Il y a déjà une dizaine d'années, le SNAPS souhaitait un rapprochement avec les filières STAPS (Rapport Bertch). Que constate-t-on 10 ans après? Que la professionnalisation de l'encadrement sportif reste hétérogène avec pour certaines disciplines, un encadrement encore essentiellement bénévole et que certaines fédérations ne parviennent pas à former suffisamment de cadres fédéraux. Ce sont des signes que la formation n'est pas adaptée. C'est pourquoi le mandat du SNAPS de donner la délégation des formations de niveau IV aux fédérations unisports avait été adopté en 2008 en AG du CNOSE. Le SNAPS pensait déjà qu'une collaboration entre les établissements JS et universités serait une bonne chose, bien avant le partenariat imposé cette année par l'Éducation nationale à Laura Flessel (400 jeunes passés par la plateforme Parcoursup intègrent les parcours de formation mis en place par les en CREPS). Nous devons étudier les différentes pistes de développement de ce partenariat (année complé-



mentaire post-bac déjà actée avec la création de la mention complémentaire « animation-gestion de projets dans le secteur sportif », BAC PRO Sport, ou rouvrir un diplôme à BAC +2?). Les échanges sont ouverts avec les collègues présents au Congrès. Plusieurs d'entre eux, formateurs en CREPS, ont fait passer des tests d'entrée aux jeunes issus de Parcoursup mais n'ont reçu aucune information, ni sur le futur statut⁽¹⁾, ni sur le financement de ces jeunes en formation initiale...

Agence du Sport

Pour la partie haute performance, la future agence interviendrait sur :

- ☞ la préparation des JO,
- ☞ l'évaluation liée aux investissements financiers,
- ☞ et sur l'aide aux fédérations (Claude Onesta y planche déjà).

L'agence s'inspire du modèle anglais, sauf que ce dernier avait été mis en place 12 ans avant les JO de Londres 2012 et que le financement de l'État avait été multiplié par 3...!

Que demandent les entraîneurs? Qu'on les laisse travailler et qu'on les soutienne. S'ensuit une discussion sur les transferts de personnels, les conférences régionales et le CNDS aux clubs; fait loin d'être négligeable, les régions ne demandent pas la suppression du Ministère. En ce qui concerne les CTS, la ministre a demandé des pistes d'évolution au CGO CTS. Le SNAPS a bien entendu défendu le maintien de l'ensemble des PTP Sport.

¹-Les conséquences sont de taille pour ces jeunes et leurs familles: s'ils ont le statut d'étudiant, ils ont accès aux bourses, aux services du CROUS, à une mutuelle étudiante...

AP 2022

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a provoqué de très fortes inquiétudes il y a peu de temps, avec dans ses cartons la suppression du statut de fonctionnaire, la suppression des CAP.. et des baisses drastiques de personnels, qui atteindraient 2,5 % des effectifs pour Jeunesse et Sports. Le SNAPS a participé au groupe de travail dit « JP.Bouchout » (ancien IJGS qui pilote le groupe) sur la réorganisation du ministère dans le cadre d'AP 2022 et y a demandé - avec toutes les autres organisations syndicales - l'affectation des PTP au niveau régional, avec maintien de leur résidence administrative actuelle. La direction des sports s'est enfin engagée à réaliser une étude sur le rattachement des personnels JS à la direction des ressources humaines de l'Éducation nationale. Une fois de plus, l'histoire se répète, si le ministre de l'Éducation nationale y est favorable, ce sont les autres ministères qui ne veulent pas... Quant au mouvement sportif, il est intéressé par l'autre mandat du SNAPS d'affecter les PTP Sport en CREPS.

ENVS

Si la piste de la fermeture de l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques est désormais a priori écartée (décision que nous sommes parvenus à arracher de la bouche de la ministre), il reste de graves incertitudes :

- ☞ sur la question d'une cogestion avec un organisme privé, l'UCPA pour ne pas la citer,
- ☞ et sur les suppressions de postes: de 73 agents en 2013, à 66,5 actuellement, l'effectif passerait à 50... tandis que les be-

soins y sont estimés a minima à 52.

PPCR

Nous décidons d'élaborer lors du Congrès une adresse à la ministre pour que les arrêtés concernant les Classes exceptionnelles sortent enfin. Le retard de l'administration est catastrophique et inadmissible. Les nominations 2018 seraient rétroactives au 01/09/17, mais pour nos collègues partant en retraite, il faudra absolument qu'ils aient leur arrêté de promotion à la Classe Exceptionnelle daté d'avant celui de leur retraite. Il nous reste à voir également les modalités des rendez-vous de carrière (6e, 8e et 9e échelon des PS et des CTPS). À noter que les barèmes ont été renégociés pour l'accès à la Hors Classe (voir l'article sur le Front des CAP en page XX), mais un blocage avec l'administration persiste pour les CTPS, où trop de points sont accordés pour les avis des chefs de service (directeurs/rices).

Élections professionnelles

Elles auront lieu cette année le 6 décembre (elles ont lieu tous les 4 ans). Nous encourageons chaque collègue PTP à participer à ces élections qui concerneront à la fois les CAP des PS et CAP/CETP des CTPS, mais aussi le CTM et les CT locaux. D'ores et déjà il faut commencer à constituer les listes des collègues candidats pour les DR/D, DDCS/PP, CREPS et Établissements ayant plus de 100 agents, qui seront à déposer pour le 25 octobre.



A voté!

La première journée du congrès se conclut par la proclamation des résultats des élections au conseil national, que vous retrouverez en page 15. La participation aux deux votes (conseil national et rapport moral) a été très bonne avec 55 % de votants parmi nos collègues syndiqués; c'est un beau succès pour notre équipe qui y a travaillé. Le lendemain matin, les membres du nouveau conseil national ainsi constitué, (présentation en pages suivantes), se réunissent et élisent le nouveau bureau national pour 2 ans.

Tony Martin SG du SNAPS

Après que Michèle Leclercq collègue retraitée bien connue de tous, commissaire aux comptes du SNAPS avec Marie-Hélène Delafolie, ait délivré un rapport des vérificateurs aux comptes détaillé et très positif, le bureau national propose au congrès son choix de nouveau secrétaire général en la personne de Tony Martin, collègue de Mayenne CAS, ex-CTS Tir à l'arc, également secrétaire régional SNAPS des Pays de la Loire. Tony est ratifié par l'ensemble des congressistes et prend la parole pour présenter l'équipe et pour remercier très vivement et chaleureusement Jean-Paul. Un hommage très appuyé de la salle lui est rendu. Ensuite Tony a une pensée pour Bertrand Petré, notre regretté collègue du bureau national du Loir-et-Cher, champion de ski nautique, puis pour Claude Lernould et Alain Sarthou qui quittent le conseil national, ainsi que pour Pierre-Yves Gazzeri et Laurence Fremanteau pour les votes et l'orga-

nisation du congrès. Il remercie enfin nos collègues retraités Daniel Gaime, Michèle Leclercq et Marie-Hélène Delafolie pour leur aide très précieuse.

Rapport financier

La matinée se clôture avec la présentation du rapport financier et du budget prévisionnel 2018 par Jean-Michel Gehin, trésorier du SNAPS, adoptés à l'unanimité (voir en page 23). Les finances du SNAPS sont saines et conformes aux documents enregistrés. Il encourage les collègues à se syndiquer par prélèvement automatique, en 3 fois, car cela permet une simplification de gestion très importante. La demande d'arrêt est immédiatement prise en compte. S'ensuit une discussion sur les activités de nos sections régionales et sur nos syndiqués.

Un peu de détente...

Grâce à Pierre Tomasi et à nos collègues spécialistes (merci Antoine!), une sortie kayak de mer est organisée dans l'après-midi, du VTT est également proposé, le tout sur le magnifique site du CREPS de Boulouris. La journée s'achève sur une soirée très conviviale en présence de Daniel Goury, du conseil régional PACA, du secrétaire général de l'UNSA Éducation Frédéric Marchand, et de Samy Driss, coordonnateur J&S de l'UNSA Éducation. Cette soirée est l'occasion de fêter ces années très formatrices et très enrichissantes, malgré la descente aux enfers de notre ministère, avec Jean-Paul, Claude et Alain, et de souder la nouvelle équipe.

... et c'est reparti!

Le lendemain matin, l'adresse à la ministre sur les classes exceptionnelles réalisée par Tony

Martin est adoptée à l'unanimité. Nous discutons aussi des conditions d'accueil au sein du SNAPS, du SNEGA, Syndicat national des éducateurs des sports de glace et notamment de leurs conseillers fédéraux. C'est une bonne piste pour poursuivre le développement du SNAPS. Lors du passage au vote, nous relevons 3 abstentions, 3 voix contre et 22 pour. Nous poursuivons ensuite les débats sur le rapprochement STAPS-MS, sur la délégation des formations de niveau IV aux fédérations et sur la masterisation du concours des PS. Ces discussions devront se poursuivre. En clôture du congrès, Tony Martin remercie l'ensemble des collègues présents, venus des 4 coins de la France y compris des DOM TOM COM, et l'équipe du CREPS pour son formidable accueil. En avant le SNAPS!!!

Caroline Jean

HOMMAGE A JEAN-PAUL KRUMBHOLZ

Je n'ai jamais connu quelqu'un d'aussi convaincu du bien-fondé d'un service public du sport, pas même dans l'administration. Cette force de conviction nous a évité bien des défaites et a permis entre autres la création du corps des CTPS et la préservation de l'autonomie des PTP Sport. Ses connaissances, sa méthodologie et son aura exceptionnelles m'ont profondément marquée. Les heures passées aussi auprès de nous pour nous expliquer les rouages, astuces et techniques du syndicalisme. J'irai droit au but (de Hand):

MERCI Jean-Paul!



Déroulé et résultats des votes

NOMBRE DE VOTANTS 355

Déroulement et résultats des votes :

1^{ère} phase :

Sur 355 votants

Vote du rapport moral :

347 oui

003 non

005 abstention

Vote pour l'élection des 12 représentants au conseil national pour un mandat de 4 années de 2018 à 2022

Résultat par nombre de votes obtenus

300	Gazzeri Pierre-Yves
293	Navarro Corinne
283	Baude Franck
278	Lamarque Marie
275	Martin Tony
255	Baspeyrat Valerie
253	Fremanteau Laurence
252	Loucif Djamel
245	Vogel Frederique
244	Steffanut Denis
231	Fournie Eric
216	Khattar Pascale
206	Schisano Franck
203	Carpentier Caroline
156	Grebot Christelle
053	Dugnat Fabrice

Les 12 premiers sont élus pour 4 années au conseil national du snaps !

2^{ème} phase :

Onze candidats, issus du nouveau conseil national, se sont proposés pour constituer le nouveau bureau national.

Résultats du vote :

Pour les 11 membres du nouveau BN

17 votants du CN,

1 abstention,

16 exprimés : 15 voix pour M Lamarque et 16 voix à chacun des dix autres de la liste

Le nouveau bureau national est constitué de

Carolle Andraca
 Franck Baude
 Laurence Fremanteau
 Pierre-Yves Gazzeri
 Jean-Michel Gehin
 Caroline Jean

Marie Lamarque
 Djamel Loucif
 Tony Martin
 Corinne Navarro
 Jean-François Talon

3^{ème} phase :

Réunion du nouveau BN du SNAPS pour proposer un secrétaire général et son adjointe, un trésorier national et son adjointe et un secrétaire national administratif et son adjointe.

Tony Martin	Secrétaire général du SNAPS
Caroline Jean	Secrétaire générale adj. du SNAPS
Jean Michel Gehin	Trésorier national du SNAPS
Carolle Andraca	Trésorière national adj. du SNAPS
Pierre-Yves Gazzeri	Secrétaire national administratif du SNAPS
Corinne Navarro	Secrétaire nationale administrative adjointe du SNAPS

Les cinq autres membres sont secrétaires nationaux en titre.

+ Proposition du nouveau bureau au conseil national de **coopter, les trois personnes suivantes de la liste des candidats** au conseil, en remplacement des trois représentants manquants pour le restant de **leur mandat sur les deux années à venir !**

Rappel des noms : Schisano Franck / Carpentier Caroline / Grebot Christelle.

4^{ème} phase :

Vote du conseil national

Accord du nouveau conseil national sur l'ensemble des propositions faites !





Le nouveau conseil national

Nom - prénom: FOURNIE Eric

Date de nais.: 15/12/1965

Grade: PS - CN

Affection: DDCSPP DE LOT ET GARONNE (047)

Nouvelle Aquitaine



Nom - prénom: GREBOT Christelle

Date de nais.: 16/12/1973

Grade: PS CN

Affection: CNSNMM Prémanon JURA (039)

Bourgogne Franche Comté



Nom - prénom: LAMARQUE Marie

Date de nais.: 19/09/1973

Grade: PS CN

Affection: CREPS Bordeaux Aquitaine

Gironde (33)

Nouvelle Aquitaine



Nom - prénom: NAVARRO Corinne

Date de nais.: 11/01/1974

Grade: CTPS CN

Affection: CREPS PACA

Bouche du Rhône (013)

Provence Alpes Côte d'Azur



Nom - prénom: LOUCIF Djamel

Date de nais.: 25/06/1979

Grade: PS CN

Affection: DRJSCS IDF

Ile de France (075)

Ile de France



Nom - prénom: MARTIN Tony

Date de nais.: 17/02/1974

Grade: PS CN

Affection: DDCSPP Mayenne (053)

Pays de Loire



Nom - prénom: STEFFANUT Denis

Date de nais.: 15/05/1965

Grade: PS CN

Affection: DRJSCS Bretagne

Ille et vilaine (035)

Bretagne



Nom - prénom: CARPENTIER Caroline

Date de nais.: 09/09/1958

Grade: CTPS HC

Affection: Fédération Française de Randonnée DRJSCS IdF

Ile de France (075)



Nom - prénom: SCHISANO Franck

Date de nais.: 20/03/1973

Grade: PS CN

Affection: DDCSPP de l'Aude (011)

Occitanie



Nom - prénom: BASPEYRAT Valérie

Date de nais.: 11/08/1966

Grade: PS CN

Affection: CREPS de Wattignies

Nord (059)

Haut de France



Nom - prénom: MAUS Marie Annick

Date de nais.: 24/07/1962

Grade: PS HC

Affection: Guadeloupe (971)

CREPS

Guadeloupe



Nom - prénom: LECONTE Franck

Date de nais.: 31/05/1964

Grade: PS CN

Affection: ENVSN du Morbihan

Bretagne





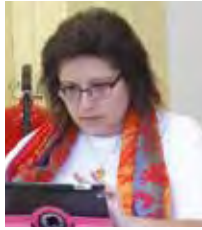
Nom - prénom: KHATTAR Pascale

Date de nais.: 15/07/1978

Grade: PS CN

Affection: DDCS du Puy-de-Dôme (063)

Auvergnes Rhône Alpes



Nom - prénom: BAUDE Franck

Date de nais.: 28/10/1965

Grade: PS HC

Affection: DDCSPP ARIEGE (009)

Occitanie



Nom - prénom: KRUMBHOLZ Jean-Paul

Date de nais.: 11/05/1957

Grade: CTPS HC

Affection: MS DS (075)

Ile de France



Nom - prénom: FREMANTEAU Laurence

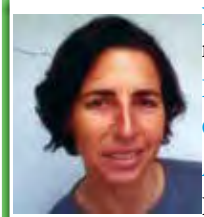
Date de nais.: 18/11/1967

Grade: PS CN

Affection: DRDJSCS (033)

Fédération Française de Voile

Nouvelle Aquitaine



Nom - prénom: GAZZERI Pierre-Yves

Date de nais.: 27/02/1957

Grade: CTPS HC

Affection: DDCS ISERE (038)

Auvergnes Rhône Alpes



Nom - prénom: VOGEL Frédérique

Date de nais.: 18/07/1970

Grade: PS CN

Affection: Creps de Strasbourg (067)

Grand Est



Nom - prénom: RICHARD Hugues

Date de nais.: 23/06/1967

Grade: PS CN

Affection: DRJSCS (034)

Occitanie



Nom - prénom: ANDRACA Carole

Date de nais.: 07/08/1960

Grade: CTPS CN

Affection: DRDJSCS Gironde (033)

CTS Natation

Nouvelle Aquitaine



Nom - prénom: DOUABLIN Mae

Date de nais.: 03/07/1980

Grade: PS CN

Affection: CREPS site de Dijon (021)

Bourgogne Franche Comté



Nom - prénom: TALON Jean-François

Date de nais.: 10/07/1954

Grade: CTPS HC

Affection: DRDJSCS Paris (075)

Fédération Française de Voile

Ile de France



Nom - prénom: JEAN Caroline

Date de nais.: 06/04/1976

Grade: PS CN

Affection: DRDJSCS Loire Atlantique (044)

Pays de Loire



Nom - prénom: GEHIN Jean-Michel

Date de nais.: 07/02/1959

Grade: PS HC

Affection: CREPS Nancy(054)

Meurthe et Moselle

Grand Est





Le petit mot de la nouvelle

Du 29 au 31 mai dernier se déroulait le congrès national, organisé par les collègues et la direction du site de Boulouris, avec une bienveillance et un savoir-faire très appréciés.

J'y assistais dans sa totalité, activement et non plus en visite de courtoisie, pour la 1ère fois. L'ambiance de ce congrès m'a semblé bien particulière, à la fois détendue et très grave, riche en temps de travail, en débats d'idées voire en confrontation, mais dans une volonté partagée de permettre à la famille des « PTP sport », si hétéroclite, de tenir un cap et de voir perdurer ses valeurs.

Après les différentes étapes d'usage et obligations associatives que nous connaissons tous par cœur (rapport moral, rapport financier...), vint le moment, toujours important, du renouvellement de la moitié du conseil national puis du bureau.

Mais... quel changement

cette fois-ci!!! Des « anciens », les défenseurs de nos droits depuis des années, sur lesquels nous avons tous compté, ont ce jour cessé d'exercer leur responsabilité de 1^{er} plan : Krumboltz, Lernould, Sarthou... des noms que l'on cite, des numéros que l'on se communique les uns aux autres dans les services et fédérations, identifiés comme référents incontournables pour nous informer ou résoudre nos problèmes depuis tellement longtemps!

Un passage de témoin important a eu lieu. Des CAS, CTS, formateurs à ce jour mais ayant, pour bon nombre d'entre eux, occupé ces fonctions en alternance dans leur carrière, y compris celles d'EN ou de DTN, étaient réunis pour construire, pour discuter de leur avenir, de notre avenir. En cette période de troubles, d'informations erronées qui fusent de toutes parts, de perturbation de notre équilibre et de nos valeurs comme jamais

nous l'avons vécu auparavant, je m'inquiétais égoïstement de ces départs et de ce que j'allais pouvoir identifier comme « nouvelles énergies » pour tenir fermement les positions, défendre les mandats et susciter le respect.

Une génération a fait progressivement place à une autre au sein du bureau national ...différente, mais autour de la table, j'ai retrouvé la même force et la même détermination à faire respecter nos droits. Le témoin passe, les profils se dessinent, les arguments s'affinent, les caractères se révèlent et l'équipe se reconstruit!

Une 1^{ère} leçon est prise: Le SNAPS finalement, c'est vous, c'est nous, chacun y apporte qui il est et ce qu'il a vécu, en se mettant au service d'un collectif dont le métier est souvent la passion.

Corinne Navarro

www.amigeli.agency - Photo © Hervé Thouvois - Document non contractuel

mgen*
GROUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.
J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE
Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité
MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



Le nouveau bureau national Organisation statutaire

Secrétaire Général



Tony MARTIN

Secrétaire Général Adjoint



Caroline JEAN

Secrétaire national administratif



Pierre-Yves GAZZERI

Secrétaire national chargé de la trésorerie



Jean-Michel GEHIN

Secrétaire national adj chargé de la trésorerie



Carolle ANDRACA

Secrétaire national



Corinne NAVARO

Secrétaire national



Jean-François TALON

Secrétaire national



Laurence FREMANTEAU

Secrétaire national



Jamel LOUCIF

Secrétaire national



Marie LAMARQUE

Secrétaire national



Franck BAUDE



Organisation fonctionnelle

Suivi des PTP sport

CTS : Jean François TALON Corinne NAVARRO

CAS : Tony MARTIN – Franck BAUDE

Formateurs : Jean Michel GEHIN

Commission de réforme

Caroline JEAN

Franck BAUDE

Pascale KHATTAR

Commission professionnelle consultative (CPC) des métiers du sport et de l'animation Répertoire national des qualifications professionnelles (RNCP)

Diplômes et qualifications publics et privés des APS

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Tony MARTIN – Jean-François TALON

Carolle ANDRACA – Pascale KHATTAR

Instances paritaires

Commissions administratives paritaires

CAP PS : Caroline JEAN - Jean-Michel GEHIN

CAP et CETP CTPS : Alain SARTHOU – Corinne NAVARRO

Jean-François TALON

Comité technique ministériel J S (CTPM)

Tony MARTIN – Jean-Paul KRUMBHOLZ

Caroline JEAN (coordination)

Comité technique des DDI

Franck BAUDE



Secteur administratif et vie interne

Cotisations – ressources - comptabilité

Jean-Michel GEHIN – Pierre-Yves GAZZERI

Syndicalisation

Jean-Michel GEHIN – Pierre-Yves GAZZERI

Daniel GAIME

Statuts et règlements intérieurs du SNAPS

Tony MARTIN – Caroline JEAN – Pierre-Yves GAZZERI

Formation syndicale et suivi de la vie régionale

Pierre-Yves GAZZERI – Marie LAMARQUE

Corinne NAVARRO

Communication

Communication et réseaux sociaux

Caroline JEAN – Marie LAMARQUE

Gestion et maintenance du site

Daniel GAIME – Pierre-Yves GAZZERI

Caroline JEAN

Boîte aux lettres (BAL)

Caroline JEAN – Pierre-Yves GAZZERI

SNAPS Infos

Franck BAUDE

Flash-Infos et relations avec la presse

Tony MARTIN – Caroline JEAN

Commission des conflits

Carolle ANDRACA

Tony MARTIN

Franck LECOMTE

Frédérique VOGEL

Caroline JEAN





Rapport financier pour l'exercice 2017

Le bilan est positif pour l'année 2017: le résultat de l'exercice est de + 9 739,51 €.

Il est supérieur à 2016 de 3 018,80 €. Compte tenu de la fermeture de 6 sections régionales le 31 mai 2017 (Midi Pyrénées, Alsace, Bourgogne, Champagne, Haute Normandie et Picardie) pour un montant de 3 730,77 €, le bénéfice est donc légèrement inférieur à 2016, tout en restant dans le positif.

Les recettes sont stables du côté des 2 principaux postes:

- ☞ Effectifs avec 698 adhérents,
- ☞ Recettes générées par la publicité dans le Snaps Infos avec 3 numéros parus.

Les dépenses liées aux 2 conseils nationaux de Chatenay Malabry et Quiberon sont d'un montant

stable pour cette ligne budgétaire (13 077,23 €).

Autres postes de dépenses:

- ☞ Impression et acheminement des 3 700 exemplaires du SNAPS Infos pour 14 282,60 € et 3 numéros
- ☞ Cotisation à la fédération UNSA Éducation pour 25 520,07 €
- ☞ Déplacements (Paris - province), présence aux réunions des membres du BN, des permanents, des commissaires paritaires pour 14 340,42 €;
- ☞ Location du siège au CNOSEF pour 6 802,64 €

Les indicateurs déterminants pour 2018 restent constants:

- ☞ départs à la retraite supérieurs aux entrées dans les corps

☞ maintien du taux de syndicalisation

☞ hausse régulière mais constante des tarifs des transports pour les missions extérieures des permanents et des regroupements de nos instances:

- ◆ Bureau national: 1 fois par mois,
- ◆ Conseil national: 2 fois par an,
- ◆ Congrès: 1 fois tous les 2 ans

2018 est une année importante: avec la nouvelle équipe, nous continuons à moderniser nos outils de travail, à investir, à être présents partout où cela est nécessaire, pour toujours mieux servir nos adhérents.

Jean-Michel Gehin

CHARGES	Exercice N net (2017)	Exercice N-1 net (2016)	PRODUITS	Exercice N net (2017)	Exercice N-1 net (2016)
TOTAL	104 994	103 849	TOTAL	107 380	106 952
			PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 354	3 618
TOTAL DES CHARGES	104 994	103 849	TOTAL DES PRODUITS	114 734	110 570
EXCEDENT TOTAL GENERAL	9 740	6 721	TOTAL GENERAL	114 734	110 570



Interview

Secrétaire général du SNAPS de 2000 à 2008 puis de 2010 à 2018, Jean-Paul Krumbholz a tiré sa révérence au cours du congrès de Boulouris au poste de secrétaire général. L'occasion était belle pour le SNAPS Info de se pencher sur le parcours de celui qui a piloté le syndicat majoritaire des PTP sports pendant plus de quinze ans.

SNAPS Info: quelle est la personne qui t'a le plus marqué dans ton parcours professionnel et pourquoi?

Jean-Paul Krumbholz: j'ai conscience que cela n'est pas très original, mais il me semble que c'est mon père. Il était professeur d'EPS dans une école normale et très investi dans le monde sportif. Cet investissement, pour lui, était inhérent au métier de professeur d'EPS. Il est décédé quand j'étais au lycée, mais c'est bien ce j'ai appris et hérité de lui qui a le plus fondé mon action et mes choix professionnels.

SI: comment est né ton engagement syndical?

JPK: le fait syndical n'a jamais été étranger dans notre famille. C'est donc naturellement que je me suis intéressé, sans militer, à l'action syndicale lorsque je suis devenu enseignant d'EPS (2 années scolaires). Mais mon véritable engagement s'est construit en trois temps:

* Lors de ma nomination comme CTR de handball en 1982, la quasi-totalité des CTR était syndiquée et ils m'ont logiquement et automatiquement intégré au sein du SNAPS de l'époque (le SNCTJS Syndicat national des cadres techniques de la jeunesse et des sports);

* Je suis devenu secrétaire régional en 1985 (de mémoire);

* J'ai intégré le bureau national du SNAPS en 1998 après avoir réalisé un travail sur la réalité du « statut » des CTS.

SI: quelle est la personne qui t'a le plus marqué dans ton parcours syndical et pourquoi?

JPK: il me paraît difficile de désigner quelqu'un en particulier, mais voici trois personnes qui m'ont effectivement marqué et inspiré:

* Jean Boiteux, au travers de sa connaissance de l'organisation du monde sportif, sa prestance, qui fait que jamais quelqu'un n'a réussi

à le « prendre de haut » et, enfin, sa capacité à incarner physiquement et intellectuellement le SNAPS;

* Jean-Paul Roux (dernier SG de la FEN avant qu'elle ne devienne UNSA/éducation) au travers de la justesse de ses analyses et de son positionnement;

* Bernard Thibault (SG de la CGT) qui reste la dernière « figure » du syndicalisme français... la place étant toujours vacante... à mes yeux (ce jugement est sans rapport avec le fait qu'il soit amateur de handball).

SI: de quelle victoire syndicale es-tu le plus fier?

JPK: indiscutablement la création du corps de CTPS. La fierté collective que nous pouvons en tirer vient, à mes yeux, du double fait que:

* en raison de l'ambiance économique déjà morose à l'époque, la quasi-totalité du monde sportif et syndical pensait que c'était impossible... sauf un certain Jean-Paul Roux, qui a toujours cru dans cette revendication;

* nous avons obtenu exactement ce que nous voulions... grâce à un cheminement et des négociations parfois rocambolesques (merci Daniel).

SI: y a-t-il quelque chose qui te laisse un goût amer ou d'inachevé?

JPK: notre incapacité à empêcher les ministres des sports à jouer aux « apprentis sorciers » mettant ainsi, de manière quasi-systématique, en danger ce qu'ils prétendent défendre (je n'en connais que deux qui ont échappé à cette règle).

SI: quel regard portes-tu sur l'avenir du ministère et sur l'avenir de la profession?

JPK: l'actualité ne me rend pas optimiste. Pourtant ce ne sont ni les revendications du mouvement sportif, ni celles des collectivités territoriales qui m'inquiètent, mais

bien les incohérences gouvernementales qui, derrière les discours de façade, méprisent, au fond, le sport et les sportifs. Nous sommes en plein combat et seule la mobilisation concertée de toutes les forces vives du sport, au premier rang desquelles se trouvent les PTP sport du MS, permettra d'empêcher que les politiques fassent « n'importe quoi ».

SI: quel conseil donnerais-tu aux collègues PTP sport?

JPK: j'en vois deux. Pour être PTP, il faut impérativement aimer:

* les missions techniques et pédagogiques, donc enseigner, former, encadrer, etc.;

* travailler au sein et avec le mouvement sportif, situation qui comporte plus de devoirs que de droits. C'est un « amour » qui se transmet de génération en génération depuis 1960. Si la chaîne s'arrête, le statut de PTP sport que nous connaissons disparaîtra.

SI: quelle est pour toi la citation qui symbolise le mieux l'action syndicale que tu as menée?

JPK: « Le contenu doit toujours être plus important que l'emballage. »

SI: si tu avais une question à poser à Tony Martin, le nouveau secrétaire général, quelle serait-elle?

JPK: ??? (il a séché)

SI: comment fait-on pour remporter des victoires syndicales face à une administration bornée? (question de Tony Martin)

JPK: dans une société démocratique, il y a toujours moyen de contourner « une administration bornée ». Il faut donc chercher et trouver ces moyens, car le jour où il n'existera plus de moyen de contournement... c'est que nous ne serons plus dans une société démocratique.

Marie Lamarque



Interview

Place au nouveau secrétaire général du SNAPS, Tony Martin prend le relais ; nouvelle équipe, nouvelle histoire ou, comme souvent dans le sport ; l'histoire continue à s'écrire sans omettre ce qui a déjà été fait.

SNAPS Info: Quel est ton parcours personnel et professionnel ?

Tony Martin: J'ai plutôt un parcours d'entraîneur: BE1 Tir à l'Arc en 1995, puis BE2 en 2000, j'ai passé le concours en 2002. J'ai été CTN entraîneur de pôle pendant 5 ans. J'en garde un excellent souvenir: encadrer des jeunes qui s'investissent dans un tel projet de vie, c'est très riche humainement. Mais c'est difficilement compatible avec la vie de famille. Jeune papa, je me suis résigné à devenir CAS en Mayenne, dont mon épouse et moi sommes originaires. J'ai d'abord été nommé directeur du "CREPS/CRJS associatif" de Laval qui tombait en décrépitude. Ce furent 6 années de combat quotidien pour maintenir à flot cette structure qui héritait d'un passé peu glorieux et accumulait les déconvenues. Les postes se réduisant à la DDCSPP, il a fallu mettre fin à cette mission extérieure. Depuis 2013, je suis périodiquement le seul PS du service, au gré des départs des stagiaires. J'y exerce les missions classiques d'un CAS en DD. Parallèlement, depuis 2011 je suis secrétaire régional du SNAPS des Pays de la Loire.

SI: Tu as été CTS, responsable d'un CREPS associatif, CAS en DDI. Penses-tu que ce panorama que tu as des missions d'un PTP sport est une valeur ajoutée pour le SNAPS ?

Tony: Je l'espère. Quinze ans de carrière, c'est encore peu, mais j'ai la chance d'avoir exercé 3 missions totalement différentes.

SI: Quelle est la personne dans le milieu sportif qui t'a le plus marqué et pourquoi ?

Tony: Francis Simon, CTS Tir à l'arc Pays de la Loire. Il a été le premier professeur de sport que j'ai croisé. J'ai immédiatement admiré sa maîtrise de la discipline, mais aussi sa connaissance de l'être humain et sa philosophie humaniste du sport. Il m'a donné envie de devenir prof de sport !

SI: Quelle est la personne qui t'a le plus marqué dans ton parcours professionnel et pourquoi ?

Tony: Benoit Dupin, CTS Tir à l'Arc puis DTN. Il était toujours d'un enthousiasme très communicatif. C'est un "coach" naturel, il inspire la confiance et la sérénité.

SI: Selon toi, peut-on exercer aujourd'hui le même métier qu'il y a vingt ans ?

Tony: Je le souhaite, je me bats en partie pour ça. Bien sûr, le contexte a changé en 20 ans, mais ce qui m'anime, c'est la conviction que ce métier est un beau métier, qui vise à apporter du bonheur et de l'épanouissement à nos concitoyens. Même si les conditions d'exercice évoluent, c'est surtout cela qu'il faut continuer à faire.

SI: Comment est né ton engagement syndical ?

Tony: J'ai toujours eu le sentiment qu'appartenir à une organisation professionnelle allait de soi dès lors qu'on s'investissait dans son métier. Mais l'occasion ne s'était jamais vraiment présentée avant que Jean-Paul Krumbholz ne vienne faire une intervention devant les PS stagiaires, dont j'étais, à Mâcon en 2002. J'ai immédiatement adhéré au SNAPS.

SI: Quelle est la personne qui t'a le plus marqué dans ton parcours syndical et pourquoi ?

Tony: Incontestablement, Jean-Paul, pour son expertise, son charisme et son leadership naturels. On ne peut qu'être admiratif.

SI: Élu pour un mandat de deux ans, quel serait pour toi le(s) signe(s) d'un mandat réussi ?

Tony: « Personne au SNAPS ne pourra remplacer Jean-Paul, notre leader omniscient et omniprésent ! La transition exige la constitution d'un collectif où les compétences de chacun seraient mieux exploitées. J'estime aussi que nous devons mieux accompagner nos mili-

tants locaux, notamment via des actions de formation de proximité. Notre communication aussi doit être améliorée. À l'externe, dans le combat syndical, l'objectif est de maintenir notre audience et notre majorité au CTM JS, avec l'Éducation, et en CAP. Enfin, dans les relations avec l'Administration, il faut parvenir à la mise en œuvre complète du PPCR, et tenter de faire en sorte que la "nouvelle gouvernance du sport" soit une chose positive pour les PTP sport, pour notre ministère et pour nos concitoyens en général. Si on parvient à cela en 2 ans, ce sera déjà très bien ! Et puis il y aura inévitablement des batailles à mener au gré des annonces...

SI: Ton parcours sportif est riche et éclectique. Qu'est-ce que ces expériences t'apportent dans les actions que tu mènes pour le SNAPS ?

Tony: De mon passé d'entraîneur, je conserve à l'esprit certains concepts comme la motivation ou la performance. Malheureusement, nos institutions perdent trop souvent de vue ces concepts quand elles traitent de l'organisation du sport. Mes autres activités m'ont permis de côtoyer certains partenaires ou administrations et d'en observer un peu le fonctionnement.

SI: Quelle est pour toi la citation qui symbolise le mieux l'action syndicale que tu souhaites mener ?

Tony: Plutôt qu'une citation, je choisirais une chanson: "L'oppression" de Léo Ferré. C'est un peu mystique, je le reconnais...

SI: Si tu avais une question à poser à Jean-Paul Krumbholz, quelle serait-elle ?

Tony: Comment fait-on pour remporter des victoires syndicales face à une administration bornée ?

Marie Lamarque

Les CTS au cœur de la tourmente

Trop original au regard du salariat ordinaire, le « dispositif CTS » est mal connu et mal compris... Assurément atypique parce qu'avant-gardiste, il anime le « Modèle sportif français » au carrefour des relations entre le ministère des sports, l'univers fédéral et les collectivités. Les CTS font depuis une vingtaine d'années, l'objet de toutes les attentions politiques et technocratiques... Aussi la période est-elle tendue quand sautant sur leur chaise comme des cabris, quelques apprentis sorciers se rêvant émancipés de la tutelle d'un État qui les a faits rois, revendiquent une « nouvelle gouvernance... ».

Un dispositif pertinent

Le « dispositif CTS » est fondé par la nécessité pour l'État d'assumer de manière proactive et tant bien que mal, sa responsabilité éducatrice dans le champ du sport. Nécessité initialement fondée sur une volonté de politique publique de développement et de plus en plus justifiée par la montée en puissance des enjeux symboliques et économiques, lesquelles sont toujours susceptibles de motiver quelques tentations de "dérépagement éthique".

D'un point de vue structurel, les CTS constituent aujourd'hui la clef de voûte d'un ministère des sports qui aurait depuis longtemps disparu⁽¹⁾ si le mouvement sportif n'était pas attaché à la ressource rare qu'ils représentent.

Affectés dans un service de l'État, ils exercent une mission auprès d'une fédération sportive, animant ainsi, en relation avec la délégation de prérogatives de puissance publique, un lien humain entre l'État et le mouvement sportif dans le cadre d'une convention fédérale ou

1 - Premier assaut sous Guy Drut en 1996, le second en 2010 avec le rapport Bocquet qui proposait dans le cadre de la RGPP2, de supprimer le ministère après privatisation des emplois de CTS et suppression de la profession réglementée d'éducateur sportif impliquant la disparition de l'autorité académique des DR

régionale. Coûtant bien moins cher que ce qu'ils rapportent, ils constituent la cheville ouvrière qui depuis les années soixante, fait du « Modèle sportif français », le premier mouvement sportif associatif mondial⁽²⁾ et un précieux ambassadeur de l'excellence française.



Un dispositif avant-gardiste et performant du fait :

- ☞ de la double culture que synthétise en lui-même un fonctionnaire issu du milieu fédéral ;
- ☞ d'un engagement professionnel généré par l'engagement sportif passionnel allié à une forte autonomie d'organisation ;
- ☞ d'une combinaison entre stabilité et souplesse optimale. Stabilité de la position administrative des CTR et CTN, destinée à conforter la pérennité du

2 - Au regard de la population nationale

système. Souplesse offerte par les contrats PO et HN qui permettent de compenser par une valorisation financière (très relative), la précarité fonctionnelle qu'implique la mobilité requise par les nécessités de la production du Haut niveau.

... Mais un dispositif fragile du fait :

- ☞ de la méconnaissance historique, administrative et juridique d'un fonctionnement complexe, partagée par la plupart des acteurs du système... jusqu'au cœur même du ministère ;
- ☞ de l'hostilité sourde d'administratifs intégristes de tous poils⁽³⁾ animés d'une volonté obsessionnelle de contrôle for-

3 - Aggravée depuis l'interministérialité héritée de la RGPP



mel, perturbés qu'ils sont par une gestion fonctionnelle hétérodoxe notamment liée à l'impossible standardisation résultant de la grande diversité des situations et des enjeux;

- ☞ d'une gestion administrative des relations humaine délicate, du fait des tensions parfois générées par un positionnement atypique au carrefour de jeux d'acteurs aux stratégies parfois divergentes;
- ☞ d'une ressource rare du fait notamment d'un recrutement par concours stupidement trop contingentés par disciplines, ce qui nécessite une capacité d'anticipation des structures et des acteurs qui fait généralement défaut;
- ☞ d'un personnel exposé du fait de l'usure liée à un engagement passionné, de la nécessaire « compatibilité relationnelle » avec élus et DTN, ainsi que de conflits de loyauté toujours possibles, tant entre les différents niveaux d'instances fédérales qu'au niveau de leurs relations avec l'administration J & S...

Une grande diversité de situation selon:

- ☞ les fédérations (histoire, culture, situation économique et fonctionnement propres);
- ☞ les spécificités techniques et sociologiques des disciplines;
- ☞ les effectifs par fédération;
- ☞ les compétences spécifiques de chacun;
- ☞ les missions exercées selon les lieux et les personnes;
- ☞ les réseaux et relations particulières entre les acteurs en présence...

La grande affaire de la relation d'autorité:

Certains élus fédéraux voudraient bien voir évoluer la position de personnels sur lesquels ils ne peuvent exercer d'autorité statutaire. La grande majorité d'entre eux ont cependant pris conscience qu'ils bénéficient d'un service dont ils n'ont pas à assumer la charge salariale... Et que la promesse d'une dotation annuelle correspondant au transfert de cette masse salariale, c'était la quasi-certitude de la voir s'éroder assez rapidement.

Pour ce qui est de nos collègues exerçant la mission de DTN, si quelques-uns revendiquent l'autorité sur leurs collègues, ils déchanteraient bien vite (ainsi que les administrations fédérales) s'ils avaient à en assumer toutes les conséquences en termes de charge administrative, notamment en matière de contentieux...

Quelles orientations d'avenir ?

L'exercice de la fonction de CTS est, nous l'avons vu, parfois exposé au carrefour d'enjeux divergeant. Il est aussi particulièrement éprouvant du fait de l'engagement qu'il requière, avec bien souvent de nombreux séjours hors du domicile familial. Il est donc particulièrement important de garantir l'existence d'un vivier professionnel suffisamment ample et pertinent pour permettre une possibilité de mobilité aux professeurs de sport qui l'exercent. Il convient pour ce faire, de promouvoir:

- ☞ L'affirmation qu'il n'existe qu'un seul métier de Professeur de sport, qu'ils sont recrutés sur la base d'une expertise sportive disciplinaire et compétents pour exercer indistinctement

les fonctions de CTS, CAS ou Formateur en établissement. Toutes fonctions de Conseillers Techniques et Pédagogiques du Sport, chargés de missions d'encadrement dans les domaines:

- ◆ de la formation;
- ◆ de l'entraînement;
- ◆ du développement des pratiques.
- ☞ Un niveau de recrutement destiné à:
 - ◆ former des cadres sportifs dotés de bonnes capacités d'analyse et de conception, capables d'œuvrer en environnement complexe et incertain;
 - ◆ permettre aux professeurs de sport de demeurer a minima au niveau du statut des professeurs d'EPS en termes de reconnaissance institutionnelle, dans l'attente de la reconnaissance et valorisation de leur niveau d'expertise et d'engagement via l'accès de tous au corps de CTPS.
- ☞ Un recrutement organisé à partir du Master 1 via un concours unique⁽⁴⁾ conçu sur la base d'une spécialité sportive⁽⁵⁾ avérée de niveau 2 (BEES 2 – DESJEPS) et complété par une « formation initiale » qui prendrait la forme d'une année de Master 2 organisée spécifiquement par l'INSEP.

Claude Lernoold

4- Non contingenté par disciplines
5- Si la voile, le judo, l'équitation... constituent des pratiques, le sport n'est qu'un concept...

La cotisation SNAPS

COTISER dès le début janvier de l'année d'adhésion

- ☞ Pour soutenir concrètement le combat sur le maintien de nos droits,
- ☞ Pour conforter nos statuts et valoriser nos carrières tout en pesant sur les organisations du sport,
- ☞ Pour avoir accès au site du SNAPS immédiatement dès janvier (info. détaillées exclusives)!
- ☞ Pour être informé prioritairement dans la zone sécurisée (Espace personnel syndiqué) avec des documents réservés aux cotisants!
- ☞ Pour pouvoir payer en trois fois (durée de l'année prise en compte):
 - ☞ le bureau rappelle à l'ensemble des syndiqués que les bordereaux de versement se font en janvier, mars et juin pour étaler les paiements et permettre aux syndiqués de mieux répartir l'investissement.
 - ☞ Ceux qui paient en retard (fin mai, début juin) ne peuvent bénéficier de cette facilité car les échéances sont alors hors procédures et ne permettent plus la gestion des envois (avec des courriers à la carte pour la plupart)!
- ☞ De plus, pour mémoire, à chaque année d'adhésion (1^{er} janvier au 31 décembre de l'année), ceux qui n'ont pas réglé leur cotisation en janvier n'ont plus accès au site sur la partie spécifique « adhérents » jusqu'au règlement de celle-ci (identifiants et MDP désactivés!).
 - ☞ En effet, le paiement de l'adhésion permet aux syndiqués d'accéder aux documents non visibles par les non syndiqués.
- ☞ Le principe technique de fonctionnement entre base et site (synchronisation hebdomadaire) implique un arrêt automatique de l'accès lorsque la cotisation n'est pas payée. Pour nous tous (bureau national compris) l'oubli des échéances nous pénalise d'autant jusqu'au paiement de l'adhésion: pour exemple, *un retard de 6 mois implique, de fait, une perte de 6 mois d'informations spécifiques réactualisées!!!*

COMMENT ÉVITER L'OUBLI?

Nous suggérons le prélèvement automatique qui reste le plus **pratique, efficace et rapide** sur trois fois sans frais:

- ☞ **PRATIQUE**: Plus d'oubli et donc pas d'arrêt dans le cadre du renouvellement de l'adhésion
- ☞ **EFFICACE**: Prélèvements automatiques (Janvier – Mars – Juin) et donc pas d'arrêt d'accès au site et étalement du paiement sur l'année respecté
- ☞ **RAPIDE** et réactif si:
 - ☞ Sur demande d'ARRÊT IMMÉDIAT, dès réception de l'information → si vous voulez quitter le SNAPS, sur simple appel téléphonique ou mail ...
 - ☞ Erreur de prélèvement constatée, enfin **remboursement par virement immédiat.**

POUR LES AUTRES AVANTAGES
À ADHÉRER AU SNAPS?
C'EST VOUS QUI AVEZ LES MEILLEURES
RÉPONSES À CETTE QUESTION!



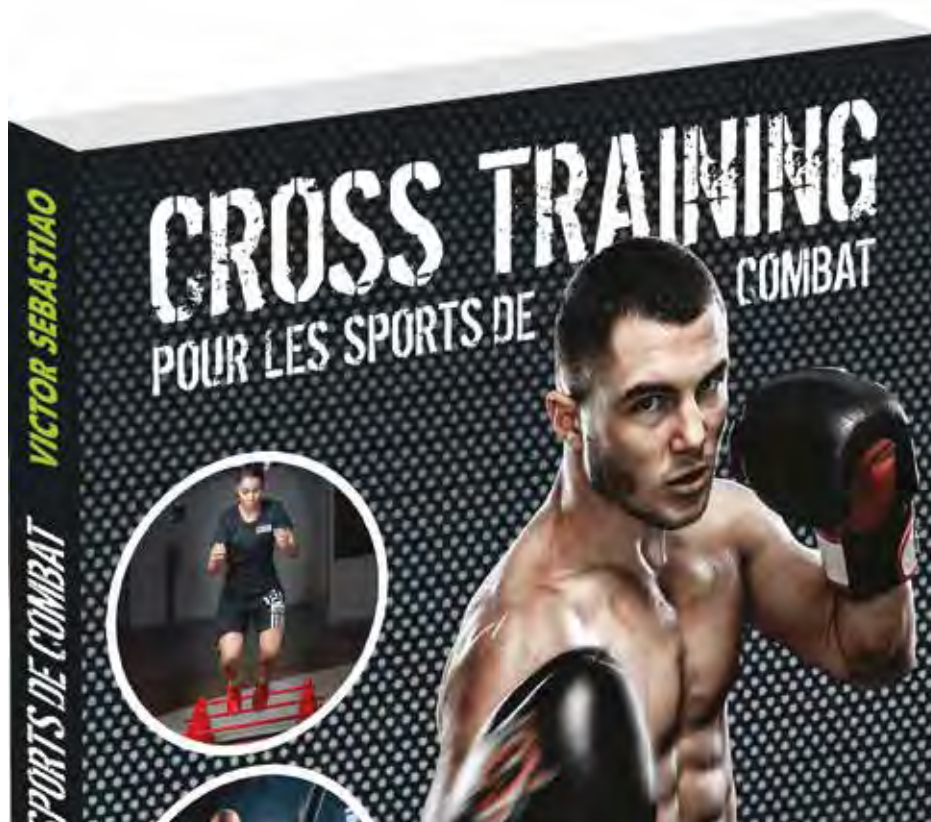
SNAPS
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13

☎ : 01 58 10 06 53 ou 54
site internet : <http://snaps.unsa-education.org>
snaps@unsa-education.org



Des livres et des hommes

Au détour d'une page, un collègue à lire... Auteur de plusieurs ouvrages : Viktor SEBASTIAO
Son dernier livre à découvrir : Cross training pour les sports de combat.



Résumé : Ce livre s'adresse aux pratiquants et aux entraîneurs de sports de combat et d'arts martiaux (boxe française, boxe anglaise, boxe thaï, karaté, kick boxing, full-contact, Taekwondo...).

Il propose 18 séances d'entraînement en cross training 5 x 9.

Une séance 5 x 9, c'est 5 modules de 9 minutes qui permettent de travailler toutes les qualités requises pour les sports de combat : l'endurance, la force (puissance, explosivité, gainage) et la souplesse.

Dans ce livre, vous découvrirez :

- ☞ 18 séances clés en main et des dizaines d'exercices illustrés
- ☞ Un mode d'emploi pour construire efficacement votre programme d'entraînement quel que soit votre niveau.
- ☞ Des conseils éprouvés pour optimiser votre récupération physique et mentale (vibrations musculaires, auto-massages, étirements mobilisés...)
- ☞ Un protocole pour suivre régulièrement votre progression
- ☞ Un test de prévention du surentraînement

L'avis d'un pratiquant « éclairé » :

... «Une séance "5 x 9" me permet de monter en intensité très vite tout en développant mon endurance. Les bénéfices de ce cross training se font sentir très rapidement. C'est tout simplement fabuleux...! » * Grégory Goudier, multimédaillé en championnat de France de Yoseikan Budo



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2019(Période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français – 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :
 Date de Naissance : / / Adresse :
 T. fixe : / / / Portable : / / / E-mail : @
 Grade et classe (2) : Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100
 Indice (2) : Fonctions : Affectation :
 Temps partiel % Retraité Autres situations (3) :

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique (*)
 par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2019 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/18 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/19 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressé au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION**LES AVANTAGES**50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾**66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾**

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la période de cotisation de titulaire et uniquement dans les 5 premiers échelons de la carrière...

50€ pour les PS stagiaires (ne compte pas comme première cotisation de titulaire)

(2) la déduction ne s'appliquera pas si vous avez opté pour une déclaration de vos frais professionnels (frais réels)

**VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?
LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !**

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



PS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL
ES	HEA3	967	4531,39		285 €	97 €
	HEA2	920	4311,14	1 an	270 €	92 €
	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €
	1022	825	3865,97	3 ans	244 €	83 €
3	949	770	3608,24	2 ans 1/2	225 €	77 €
	2	897	730	3420,80	2 ans	216 €
1	844	690	3233,36	2 ans	204 €	69 €

CLASSE EXCEPTIONNELLE

HORS CLASSE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	
979	793	3716,02		234 €	80 €	
924	751	3519,20	3 ans	222 €	75 €	
863	705	3303,66	2 ans 1/2	207 €	70 €	
793	652	3055,29	2 ans 1/2	192 €	65 €	
740	611	2863,16	2 ans	180 €	61 €	
686	570	2671,03	2 ans	168 €	57 €	

CLASSE NORMALE

11	810	664	3111,52	4 ans	196 €	67 €
10	751	620	2908,34	4 ans	183 €	62 €
9	697	578	2708,52	4 ans	171 €	59 €
8	649	542	2539,83	3 ans 1/2	160 €	54 €
7	601	506	2371,13	3 ans	150 €	51 €
6	565	478	2239,92	3 ans	141 €	48 €
5	548	466	2183,69	2 ans 1/2	138 €	47 €
4	529	453	2122,77	2 ans	135 €	46 €
3	512	440	2061,85	2 ans	130 €	44 €
2	506	436	2043,11	1 an	129 €	44 €
1	434	383	1794,75	1 an	114 €	39 €

CTPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL
3	HEAB3	1062	4976,56	1 an	315 €	107 €
	HEAB2	1008	4723,51	1 an	297 €	101 €
	HEAB1	967	4531,39	1 an	285 €	97 €
2	HEA3	967	4531,39	1 an	285 €	97 €
	HEA2	920	4311,14	1 an	270 €	92 €
	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €
1	1022	825	3865,97	2 ans 1/2	243 €	83 €

CLASSE EXCEPTIONNELLE

HORS CLASSE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	
967	967	4531,39	1 an	285 €	97 €	
920	920	4311,14	1 an	270 €	92 €	
885	885	4147,13	1 an	261 €	89 €	
1022	825	3865,97	3 ans	243 €	83 €	
976	791	3706,65	2 ans 1/2	234 €	79 €	
915	745	3491,09	2 ans	219 €	74 €	

CLASSE NORMALE

11	1022	825	3865,97	4 ans	243 €	83 €
10	976	791	3706,65	4 ans	234 €	79 €
9	915	745	3491,09	4 ans	219 €	74 €
8	850	695	3256,79	3 ans 1/2	204 €	69 €
7	785	646	3027,17	3 ans	192 €	65 €
6	731	604	2830,36	3 ans	177 €	60 €
5	684	569	2666,35	2 ans 1/2	168 €	57 €
4	638	534	2502,34	2 ans	159 €	54 €
3	589	497	2328,95	2 ans	147 €	50 €
2	584	493	2310,21	1 an	144 €	49 €
1	516	443	2075,91	1 an	132 €	45 €

CE EPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL
5ème	979	793	3716,02		234 €	80 €
4ème	924	751	3519,20	4 ans	222 €	75 €
3ème	863	705	3303,65	4 ans	208 €	71 €
2ème	810	664	3074,52	3 a 6 m	192 €	65 €
1er	741	612	2833,74	3 ans	177 €	60 €

CLASSE EXCEPTIONNELLE

HORS CLASSE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	
801	688	3046,74		189 €	64 €	
741	612	2833,74	3 ans	177 €	60 €	
645	539	2495,73	3 ans	156 €	53 €	
607	510	2361,45	3 ans	147 €	50 €	
569	481	2227,17	3 ans	138 €	47 €	
538	457	2116,05	2 ans	129 €	44 €	

CLASSE NORMALE

11ème	646	540	2500,36		156 €	53 €
10ème	608	511	2366,08	3 a 6 m	147 €	50 €
9ème	570	482	2231,80	3 a 6 m	138 €	47 €
8ème	539	458	2120,68	3 a 6 m	129 €	44 €
7ème	504	434	2009,55	3 ans	123 €	42 €
6ème	478	415	1921,57	3 ans	117 €	40 €
5ème	449	394	1824,34	3 ans	114 €	39 €
4ème	423	376	1740,99	2 ans	105 €	36 €
3ème	395	359	1662,28	1 an	102 €	35 €
2ème	366	339	1569,67	1 an	96 €	33 €
1er	306	297	1375,20	1 an	84 €	29 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er juillet 2017



Vos secrétaires régionaux

AUVERGNE-RHONE-ALPES

M. Henri-Luc RILLH
295, allées des Erables
38920 CROLLES
port. 06 86 28 17 54
hlrillh@gmail.com

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

BRETAGNE

SNAPS BREIZH
Denis STEFFANUT
10 Rue des Glénans
35740 Pacé
port : 07 67 99 75 00
dsteffanut@free.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

M. Guillaume PICHARD
5 rue des tournesols
45 170 NEUVILLE AUX BOIS
prof. 02 38 42 42 13
port. 06 38 70 17 16
pichard.guillaume@gmail.com

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc Belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 50 39 58
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

GRAND EST

M. Jean-Michel GEHIN
309 Rue de la 2ème Division Blindée
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyane
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
port. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.
gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTS DE FRANCE

M. Jean-Loup BOULANGER
171, rue de Boulogne
59150 WATTRELOS
prof. 03 20 62 08 40
port. 06 84 57 69 55
jean-loup.bou@wanadoo.fr

ILE DE FRANCE

M. Djamel LOUCIF
SNAPS IDF
DRJSCS Ile de France
6-8 Rue Eugène Oudiné
75013 Paris
06 63 73 37 51
snaps.idf@gmail.com

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@gmail.com

MARTINIQUE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE
8 venelle des Carrières
14940 SANNERVILLE
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

NOUVELLE AQUITAINE

M. Eric FOURNIE
14, rue des Tisserands
47300 PUJOLS
port. 06 14 76 28 54
ericfournie@live.fr

OCCITANIE

Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr
Hugues RICHARD
DRJSCS LRMP
3 avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER Cedex 5
port. 06 81 45 84 42
hugues.richard@drjscs.gouv.fr

PACA

M. Eric LE CHANONY
817 Chemin des Frères gris
13080 LUYNES
port. 06 10 73 63 07
lechanonyeric@gmail.com
snaps.sectionpaca@gmail.com

PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN
7, rue des violettes
53970 L'HUISSERIE
port. 06 78 31 07 51
tony.martin@mayenne.gouv.fr

POLYNESIE FRANCAISE

M. Hervé MARRE
BP 1319
98713 PAPEETE - TAHITI
tél. +689 89 65 28 79
marreherve@gmail.com